

LA CHAPELLE DE NOTRE DAME DE LA DÉSIRÉE

Un lieu de pèlerinage et de foire du Moyen Age tombé dans l'oubli.

Note liminaire. L'auteur de cette modeste contribution au blog n'a pas la prétention de se substituer aux historiens de métier. Il veut juste ouvrir une piste, une petite fenêtre sur notre passé, en espérant que quelqu'un apporte sa pierre à l'édifice. Il demande donc au lecteur érudit d'être indulgent, et surtout de partager son savoir et sa documentation : photos, textes, cartes, références...

Sources et bibliographie : voir à la fin de la 5^{ème} partie.



u dessus de Saint Martin la Garenne, dans la forêt qui domine le village, on devine des ruines, mais il faut un œil attentif pour les repérer, noyées dans les fourrés. Le temps a fait son œuvre, les arbres et la mousse mangent peu à peu les murs à demi écroulés. Pourtant ce qui subsiste est remarquable et attise la curiosité. De vieux murs avec un reste de four à pain, une maison qui a dû être belle, de petites caves souterraines, des dépendances. Et surtout, dressé comme un reproche contre la folie des hommes, cri de pierre muet pour l'éternité, un pilier sculpté et l'amorce d'un arc voûté .

Il y avait ici autrefois le hameau de la Désirée, une chapelle et le logement du chapelain. Construite en 1374, la chapelle devint progressivement un sanctuaire si fréquenté qu'un hameau s'est construit près d'elle pour loger et nourrir les pèlerins. L'affluence était telle qu'une fois l'an, une foire s'y tenait. Quatre siècles plus tard, à la Révolution, tout s'est arrêté. Les biens ecclésiastiques furent vendus et la chapelle démolie. Les habitants du hameau sont restés, de moins en moins nombreux, et il s'est éteint au début du XX^{ème} siècle avec sa dernière habitante.



Le pilier rescapé, photographié du chemin

1^{ÈRE} PARTIE : NAISSANCE, VIE ET FIN DE LA CHAPELLE

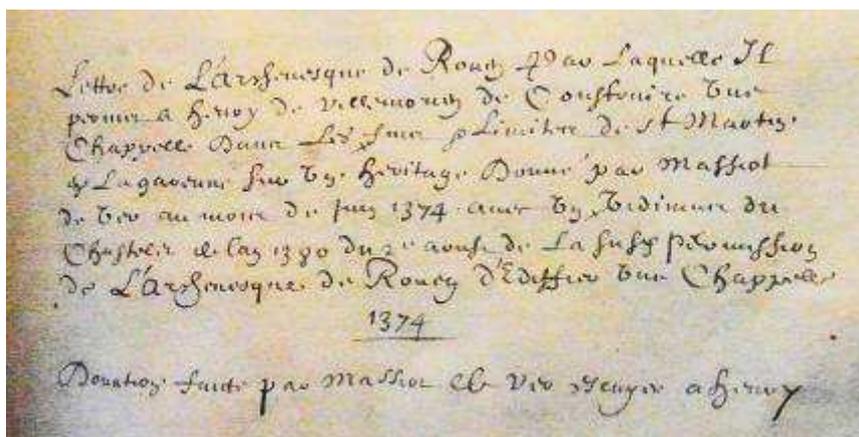
Selon la légende locale, le roi Charles V (1338-1380, roi de France de 1364 à 1380) se serait égaré en chassant dans ce qui fut la très vaste forêt d'Arthies, forêt royale. En désespoir de cause, ce roi très pieux aurait adressé une prière à la Vierge Marie afin qu'elle lui vienne en aide. Et peu de temps après, il aperçut entre les arbres le clocher du village de Saint Martin la Garenne. Convaincu que la Vierge l'avait entendu et exaucé, il décida alors de construire

à cet endroit une chapelle et de la lui dédier. L.-A. GATIN, dans son essai sur Saint Martin la Garenne¹, note qu'il s'agit d'une légende recueillie par un habitant du village.

Jolie histoire, mais peu vraisemblable car compte tenu de l'insécurité régnant dans le royaume on voit mal un souverain s'engager dans une immense forêt sans être accompagné de personnes connaissant le terrain. De plus, des ruines de la chapelle et bien qu'elle soit en hauteur, il est impossible aujourd'hui de voir le clocher du village, masqué par les arbres. A moins, bien sûr, que Charles V ait atteint la lisière de la forêt... De plus, de santé fragile, le roi avait une faiblesse à la main droite qui l'empêchait de tenir des charges lourdes et l'avait toujours écarté des tournois et des combats. Enfin en 1374, il avait 36 ans et devait mourir six ans plus tard. On le voit donc mal chasser pendant des heures en terrain difficile...

La réalité n'est pas moins surprenante. Selon le chroniqueur², Henry de Villemorien, un gentilhomme ayant servi dans sa jeunesse le roi Charles V, fatigué d'une vie de débauche, « *touché par la grâce et saisi de repentir* », résolut de finir ses jours dans la solitude. Sans doute à la requête du roi, le duc d'Anjou, son frère, demanda à son panetier³, Massiot de Ver, écuyer et seigneur de Saint Martin la Garenne, de lui céder un terrain où s'installer. Tenant du roi son fief, il ne pouvait refuser.

En juin 1374⁴, Henri de Villemorien reçut ainsi un terrain d'un demi arpent pour y construire sa résidence et un second d'un arpent pour y construire à ses frais une chapelle, le tout situé à un quart de lieue (mille mètres) du village de Saint Martin en la Garenne. Villemorien reçut enfin de l'archevêque de Rouen l'autorisation d'édifier cette chapelle⁵, dédiée à la Vierge Marie sous le nom de Notre Dame de la Désirée, mais c'est Charles V qui a fondé la chapellenie, c'est à dire l'installation d'un chapelain.



L'autorisation épiscopale (copie de Dom Bouillart)

Charles V dota la chapelle en 1374 d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres tournois pour l'entretien de son chapelain. En 1378, il acheta une pièce de vigne (25 francs d'or) qu'il donna à la chapelle, et la dota d'une nouvelle rente de 40 sols à prendre sur les biens du ... seigneur de Ver. En 1385, Charles VI, son fils, lui donna un pré (50 francs or) situé dans une île (peut-être l'île de Saint Martin ?) et une pièce de vigne, toujours à Saint Martin. Avant de mourir, Henry de Villemorien légua la chapelle et ses possessions à l'abbaye de Saint Germain des Prés, translation confirmée par Charles VI par lettres patentes d'octobre 1397. Au fil des siècles, les dons et legs en terres comme en argent firent du sanctuaire un riche propriétaire foncier. La chapelle possédait même de nombreuses saintes reliques dont un fragment de la pierre sur laquelle Jésus prêchait et du pain céleste. En 1479, un riche seigneur gratifia la chapelle d'une table ornée d'or et de soie, enrichie de dix-sept reliquaires.

¹ L.-A. GATIN, « Un village », Société d'Édition et de Librairie, Paris, 1900

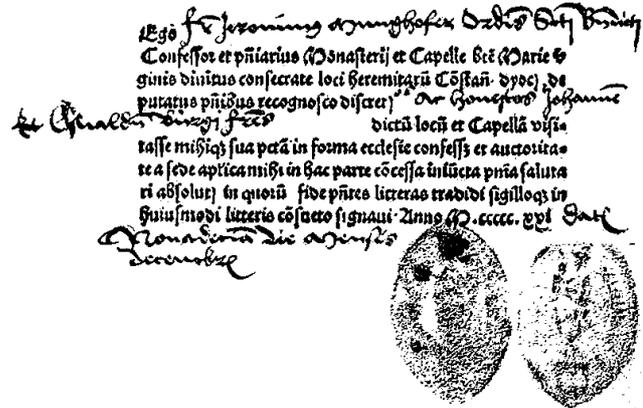
² Dom Pierre AUGER, les dépendances de l'abbaye de Saint Germain des Prés, édition de 1907

³ Aux temps anciens où le pain était l'élément essentiel des repas, le panetier avait la charge de garder et de distribuer le pain. Il devait donc veiller à l'approvisionnement en farine et à la fabrication du pain.

⁴ Archives nationales – L 752

⁵ Arch. Nat. L 752

Mais ce qui fit de la chapelle un sanctuaire très fréquenté et contribua fortement à sa prospérité, outre le culte marial très développé au Moyen Âge, ce sont les indulgences accordées par le pape à ses bienfaiteurs et aux pèlerins qui venaient y prier. Rappelons que, pour les catholiques, si le péché est effacé par le prêtre au cours de la confession, la peine temporelle due au péché subsiste et doit être purgée par des actes de foi et de charité. A défaut, le pécheur subira un temps de purgatoire plus ou moins long au Royaume des Cieux. L'indulgence (en principe gratuite) a pour effet d'atténuer ou d'effacer la peine temporelle ou le temps de purgatoire. Nos ancêtres étant très pieux et très soucieux du salut de leur âme, ils attachaient une grande importance aux indulgences papales. Pour être absous de ses péchés, il suffisait donc de venir prier Notre Dame la Désirée et ... d'acheter une indulgence. D'après la chronique⁶, la première indulgence fut accordée par Clément VI en 1351, ce qui est en contradiction avec la date de construction de la chapelle, ce pape étant mort en 1352. N'est-ce pas plutôt Grégoire XI, élu en 1371 ?



Indulgence pré-imprimée du XV^{ème} siècle, avec un espace pour le nom du pieux bénéficiaire

Les pèlerins affluaient et il fallait bien les loger et les nourrir. Le prieuré des bénédictins de Saint Martin la Garenne ne pouvant les accueillir tous, ni les auberges du lieu, les villageois surent en profiter. Ils construisirent quelques maisons à proximité de la chapelle, probablement des auberges. Rapidement, la paroisse et le hameau connurent la prospérité. Une partie des bois entourant le sanctuaire fut même défrichée pour y planter une vigne qui produisait un petit vin apprécié des voyageurs. De nombreux marchands s'installaient également aux abords du sanctuaire et au XVI^{ème} siècle leur réunion formait une véritable foire. Ils versaient aux seigneurs locaux un droit d'étalage.

Moins d'un siècle après sa fondation, les fidèles étaient si généreux et l'opulence de la chapelle si grande que le curé de Saint Martin en conçut une vive envie. En 1458, il prétendit que les offrandes devaient lui appartenir parce que la chapelle était située dans sa paroisse. Sur le refus qu'on lui opposa, il fit un procès aux Bénédictins de l'abbaye de Saint Germain des Prés, qu'il perdit. Toutefois, les religieux le dédommagèrent et consentirent à lui verser 40 sols chaque année.



En 1666, une confrérie fut érigée en l'honneur de la Vierge dans la chapelle. Le pape Alexandre VII accorda une indulgence plénière et universelle de tous les péchés aux fidèles de l'un et l'autre sexe qui s'y feraient inscrire.

La dernière donation connue est celle de onze perches de terre faite le 31 mars 1735, à charge pour le chapelain de dire deux messes basses tous les ans.

En 1790, lorsque les biens dont la chapelle était dotée furent vendus comme biens nationaux, l'ensemble représentait sept arpents de bonnes terres (35.000 m²). Les cloches furent descendues du clocher et des paroissiens cachèrent la statue de la Vierge dans la fontaine avoisinant la chapelle. Elle orne aujourd'hui l'un des autels de l'église de Saint Martin la Garenne.

La Désirée – Marc Belin, 2011

⁶ Dom Pierre AUGER, ouvrage cité, édition de 1907